Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 V. 218 Vœu relatif à l'infirmerie psychiatrique de la Préfecture de Police de Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Lors de la séance du Conseil de Paris du mois de mars dernier, un débat a eu lieu à la suite du dépôt d'un vœu demandant une nouvelle fois la fermeture de l'IPPP, pour mettre fin au régime d'exception parisien qui place les décisions d'hospitalisation d'office sous la responsabilité d'un établissement placé sous l'autorité du Préfet de Police. A plusieurs reprises, tous les élus de cette assemblée, sauf ceux du groupe communiste, ont refusé de voter pour la fin de ce régime d'exception. Il a fallu la prise de position sans appel du Contrôleur général des lieux de privation de liberté qui en demande la fermeture, pour que, lors de la séance de mars, l'Exécutif évolue dans sa position et propose un vœu de substitution annonçant la création d'une Commission du Conseil, comprenant des représentants de la Préfecture de Police, de l'Agence régionale de Santé et de membres de la communauté psychiatrique parisienne, chargée d'étudier « l'ensemble des recommandations formulées par le Contrôleur général des lieux de privation de liberté et notamment l'hypothèse de l'intégration de l'I3P au sein du dispositif de droit commun ».

L'adjoint en charge de la Santé avait fixé une échéance de six mois pour le travail de cette Commission. Six mois se sont écoulés, la Commission n'a toujours pas été constituée.

Pour ces motifs, sur proposition de M. Alain LHOSTIS, au nom du Groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche,

Emet le vœu :

Que cette Commission soit mise sans délai en place et qu'elle soit présidée par un élu non membre de l'Exécutif.